

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH
WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1785



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 16 janvier 2024

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	7
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	11
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	12
COMITE DE DIRECTION (RELEVÉ DE DECISIONS)	14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	16

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

**Tirage au Sort
1/4 de Finale
Coupes des Yvelines & du Comité**

Le Jeudi 25 Janvier 2024

À partir de 18h30

Au siège du District



AGENDA 2023 / 2024
DECEMBRE / JANVIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4

23/01

CFI U10-U13

25/01

TIRAGES DES 1/4 FINALES DES COUPES DES YVELINES

CFI U7-U9 FEMININES

27/01

Réunion Arbitres Féminines

29/01

Formation Initiale d'Arbitrage

03/02

Formation Secrétaires de Clubs

03 & 04/02

Formation Initiale à l'Arbitrage - 4ème session



Notre Challenge Esprit Sportif Jeune – Digital

a besoin de vous pour :

Lutter contre les incivilités
Protéger et défendre les valeurs du sport,
Valoriser et récompenser les bons comportements

Car cela nous concerne toutes et tous !

En tant qu'acteurs du football yvelinois nous sommes convaincus de votre sensibilité à l'état d'esprit autour des rencontres, alors...

Avançons Ensemble, Agissons ensemble !!!

Inscrivez vos éducateurs, votre club, directement sur l'application : <http://applications.dyf78.fr/cves>

Cliquez
Inscrivez-vous
au **Challenge Esprit Sportif Jeune Digital**
U15F, U18F, U14, U16, U18

Sensibiliser
Respecter
Valoriser

plus de **6000€** de dotations en bons d'achats

Le Challenge Esprit Sportif Jeune digital
Une réalisation originale du District des Yvelines de Football



**COUPE GAMBARDELLA
CREDIT AGRICOLE
32^{èmes} de Finale**

**—
BRAVO !!!
au F.C. MANTOIS 78
et au
F.C. VERSAILLES 78**

qui se sont qualifiés pour les 16^{èmes} de Finale de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole en éliminant, le dimanche 14 janvier, aux tirs au but, respectivement, le F.C. MONTFERMEIL (CN U 19) et l'O.S. MALADRERIE (R 1 U 18 Ligue de Normandie).

La rencontre qui devait opposer le F.C. PARIS SAINT-GERMAIN (CN U 19) au ST.A. EPINAL (R 1 U 18 Ligue du Grand-Est) a été reportée.

Le tirage au sort des 16^{èmes} de Finale, qui se dérouleront le **dimanche 4 février**, aura lieu le **jeudi 18 janvier**.



Formations des Dirigeants

**Samedi
24 Février
2024**

→ **“Accompagner une équipe de Football U6 à U11”**

INSCRIPTIONS OUVERTES

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 15/01/23

Présents : MME RUPERT, MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), L. JOUBERT (Vice Président), S. PILLEMONT (CDA en visio), P. DUPIN (en visio), J.P LEDUC (Président),

Absents excusés : L. JOUBERT (Vice Président)

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

APRÈS 2 RAPPELS

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ -1pt, 0 but & AMENDE AU CLUB
RECEVANT

U16

D4-B DU 10/12/2023

27343126 CARRIERES GRES. 22 / MAISONS-LAFFITTE FC 22

2EME RAPPEL

AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS

U16

D4-B DU 17/12/2023

27343115 CARRIERES GRES. 22 / MESNIL LE ROI AS 21

U14

D4-E DU 09/12/2023

27224485 MARLY LE ROI US 23 / COIGNIERES FC 21

FOOT LOISIR + 45 ANS

D4-E DU 14/12/2023

27516906 VESINET FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

FORAITS NON AVISES

2EME FORAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D4-D DU 14/01/2024

27238816 HOUDANAISE REGION FC 23

FORAITS NON AVISES

1ER FORAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U18

D1-U DU 14/01/2024

26953613 CHANTELOUP LES V. US 21

D3-D DU 14/01/2024

27236051 ST ARNOULT FC 78 21

U16

D3-C DU 14/01/2024

25893508 ABLIS SUD FC 78 21

D4-A DU 14/01/2024

27236728 VINSKY FC 21

FORAITS AVISES

1ER FORAIT

U18

D3-A DU 14/01/2024

27234972 BREVAL LONGNES FC 21

MATCHES REMIS

A JOUER LE 10/02/2024

U14

D3-A

26926444 ROSNY S/SEINE C.S.M. 21 / CONFLANS F.C. 22

D3-B

26926579 MAISONS-LAFFITTE F.C 21 / HOUILLES A.C. 23

D3-C

26926666 ST ARNOULT F.C. 78 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21

D4-D

25895566 MARLY LE ROI U.S. 22 / BEYNES F.C. 21

D4-F

27225044 JOUY EN JOSAS U.S. 21 / ESSARTS LE ROI AGS 21
27225046 PERRAY FOOT. ES 21 / ELANCOURT O.S.C. 22

A JOUER LE 11/02/2024

VETERANS

D2-A

25895965 VERNEUIL PORTUGAIS 31 / CHATOU AS 31

D2-B

25896168 ST ARNOULT F.C. 78 31 / BEYNES F.C. 31

D3-B

25896429 MONTFORT FC 31 / MAUREPAS AS 32

D4-A

25896692 LFCM 31 / MAULOISE U.S. 32

D4-C

25896957 MESNIL ST DENIS ASL 31 / BOIS D'ARCY A.S. 33
25896958 COIGNIERES F.C. 31 / PLAISIROIS F.O. 32
25896960 BUC FOOT AO 32 / HOUDANAISE REGION FC 32

D5-D

27185459 GAZERAN 31 / E. S. GUYANCOURT F. 32

U18

D1-A

26953609 MARLY LE ROI U.S. 21 / BAILLY NOISY SFC 21

D3-A

27234974 VAUXOISE ES 21 / GARGENVILLE STADE 21

U16

D2-A

25893054 A.S. BUCHELOISE 21 / ST GERMAIN EN LAYE 21
25893057 VERNEUIL S/SEINE US 21 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 21

D2-B

25893148 MESNIL ST DENIS ASL 21 / CELLOIS CS 21

D3-A

25893237 LFCM 21 / LIMAY ALJ 22
25893238 MAISONS-LAFFITTE F.C 21 / MUREAUX O.F.C. LES 22

D3-C

25893509 VELIZY ASC 21 / VALLEE 78 F.C. 21

D4-D

27238817 BUC FOOT AO 22 / VERSAILLES 78 FC 25

D4-E

27238998 ST ARNOULT F.C. 78 21 / VOISINS F.C. 22

A JOUER LE 17/02/2024

U14

D4-B
25883410 PORCHEVILLE FC 22 / HOUILLES A.C. 25

SENIORS F

D1-A
27139754 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

A JOUER LE 18/02/2024

SENIORS

D2-A
25880996 MARLY LE ROI U.S. 2 / MAULOISE U.S. 1

D2-B
25889861 TRAPPES ETOILE SPORT 2 / LIMAY ALJ 1

D3-A
25889995 VINSKY FC 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1

D3-B
26914346 MAISONS-LAFFITTE F.C 1 / VELIZY ASC 1

D4-A
25890257 A.S. BUCHELOISE 2 / LFCM 1
25890258 BREVAL LONGNES F.C. 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

D5-B
27164025 JUZIERS F.C. 1 / TRIEL AC 2

D5-C
27164911 BAILLY NOISY SFC 3 / MAISONS-LAFFITTE F.C 2

CDM

D1-A
26923607 MESNIL ST DENIS ASL 5 / CROISSY U.S. 5
26923608 BEYNES F.C. 6 / TRIEL AC 5
26923609 VILLEPREUX F.C. 5 / VILLIERS MAHIEU AS 5
26923610 ACHERES BENFICA A.P. 5 / FCFF 5
26923613 DAMMARTIN EN SERVE 5 / PORT MARLY C.S. 5

VETERANS

D3-A
25896299 MAISONS-LAFFITTE F.C 31 / VERNEUIL S/SEINE US 31
25896300 VAUXOISE ES 31 / ANDRESY F.C. 31

D4-A
25896695 BLARU A.S.I. 31 / PORCHEVILLE FC 32

D5-B
27187361 CARRIERES S/SEINE US 33 / TRIEL AC 33
27187362 ACHERES BENFICA A.P. 31 / CONFLANS PORTIS 32

D5-C
27185547 AUTEUILLOIS AS 31 / VELIZY ASC 32
27185548 YVELINES U.S. 32 / BEYNES F.C. 32

U16

D3-A
25893236 GARGENVILLE STADE 21 / AUBERGENVILLE F.C 21

D4-B
27343117 MAISONS-LAFFITTE F.C 22 / ENT.MEZIERES EPONE 22

D4-C
27238691 BEYNES F.C. 21 / CHATOU AS 22

A JOUER LE 19/02/2024

CRITERIUM LUNDI

POULE B
27330161 CARRIERES S/SEINE US 1 / F.C. À L'ANCIENNE 1

A JOUER LE 24/02/2024

U14

D4-E
27224467 COIGNIERES F.C. 21 / VELIZY ASC 21

A JOUER LE 25/02/2024

SENIORS

D5-A
26674571 ROSNY S/SEINE C.S.M. 2 / INTERFOOT 78 2

D5-D
27165339 YVELINES/MONFORT FC 1 / VERSAILLES JUSSIEU 1

VETERANS

D2-A
25895952 MEULAN/ASFG/JUZIERS 31 / CHAMBOURCY ASM 32

D2-B
25896136 BEYNES F.C. 31 / MONTIGNY LE BX AS 31

D3-A
25896296 GARGENVILLE LAINVILL 31 / ECQUEVILLY E.F.C. 31

D3-B
25896428 POIGNY LA FORET US 31 / RAMBOUILLET YV 31

A JOUER LE 10/03/2024

SENIORS

D5-A
26674567 FONTENAY ST PERE AS 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

D5-D
27165335 COIGNIERES F.C. 2 / BOIS D'ARCY A.S. 3

VETERANS

D5-A
25894822 BREVAL LONGNES F.C. 32 / BONNIERES FREN. 32
27184972 GUERVILLE ARNOUV. 33 / JUZIERS/ASFG/MEULAN 32

U18

D3-D
27236052 MAUREPAS AS 22 / MESNIL ST DENIS ASL 21

MATCHES A PROGRAMMER

COMPTE TENU DU MANQUE DE DATES DISPONIBLES, LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD POUR DES DATES EN SEMAINE.

VETERANS

D1-A
25928294 GUERVILLE ARNOUVILLE 31 / VELIZY ASC 31

D5-A
25894821 TRIEL AC 32 / VILLENNES ORGEVAL 32

U16

D4-A
27236691 JUZIERS F.C. 21 / BOUAFLE /FLINS ENT. 21
27236698 VAUXOISE ES 21 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 22
27236724 JUZIERS F.C. 21 / ECQUEVILLY E.F.C. 21
27236727 VERNEUIL S/SEINE US 22 / VAUXOISE ES 21
27236730 VAUXOISE ES 21 / BREVAL LONGNES F.C. 21
27236733 ROSNY S/SEINE C.S.M. 22 / JUZIERS F.C. 21
27236736 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / ROSNY S/S C.S.M. 22

U14

D4-E
27224474 MARLY LE ROI U.S. 23 / MAUREPAS AS 22
27224480 MAUREPAS AS 22 / FCRH VESGRE 22
27224490 MAUREPAS AS 22 / PLAISIROIS F.O. 23

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U16

CY DU 08/10/2023

27295810 ENT. EPONE MEZIERES 21 / HOUILLES AC 24

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **1 match ferme** pour l'équipe 21 de ENT. EPONE MEZIERES évoluant en D4-A.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

D4-A DU 24/03/2024

27236773 ENT. EPONE MEZIERES 21 / JUZIERS FC 21

Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1783).

DEMANDES

SENIORS

D4-B DU 18/2/204

25890384 HOUILLES SO 2 / CHATOU AS 3

Demande de HOUILLES SO pour jouer ce match à 12H30.

En attente de l'accord écrit de CHATOU avant Vendredi 19/01 à 12H.

CDM

D1-A DU 21/01/2024

26923648 VILLEPREUX FC 5 / PORT MARLY CS 5

Demande de VILLEPREUX pour jouer à 11H30 sur le terrain synthétique.

En attente de l'accord écrit de PORT MARLY avant Vendredi 19/01 à 12H.

VETERANS

D4-C DU 21/01/2024

25896975 VALLE 78 FC 2 / MESNIL ST DENIS ASL 1

Demande de VALLEE 78 pour jouer à 11H sur le terrain de synthétique de Chevreuse.

En attente de l'accord écrit de MESNIL ST DENIS avant Vendredi 19/01 à 12H.

CY VETERANS

POULE UNIQUE DU 17/01/2024

27667019 CROISSY US 2 / VILLENES ORGEVAL

Demande de VILLENES ORGEVAL pour inverser le match.

Accord écrit de CROISSY.

La Commission donne son accord.

U18

D2-B DU 17/03/2024

25892456 CELLOIS CS 2 / BOIS D'ARCY AS 1

Demande de CELLOS pour jouer ce match à 11H.

La Commission est en attente de l'accord de BOIS D'ARCY.

D2-B DU 28/04/2024

25892464 CELLOIS CS 2 / BUC FOOT AO 1

Demande de CELLOIS pour jouer ce match à 11H.

La Commission est en attente de l'accord de BUC.

D3-A DU 14/01/2024

27234976 ENT. MAULE MAREIL 21 / VILLENES ORGEVAL 22

Pris note du courrier de VILLENES ORGEVAL.

La Commission est en attente de l'arrêté municipal de la Mairie de MAULE.

U16

D3-B DU 21/01/2024

25893422 MONTESSON US 2 / CARRIERES S/S US 1

Demande de MONTESSON pour jouer à 12H en raison de l'occupation des vestiaires.

La Commission est en attente de l'accord de BUC avant Vendredi 19/01 à 12H.

D4-C DU 21/01/2024

27238711 MONTESSON US 3 / SARTROUVILLE US 2

Demande de MONTESSON pour jouer à 18H le samedi 20.01.24.

La Commission est en attente de l'accord de SARTROUVILLE avant Vendredi 19/01 à 12H.

D4-C DU 21/01/2024

27238710 VSCI 21 / LOUVECIENNES AS 21

Demande de VSCI pour inverser les rencontres aller/retour car la pelouse est impraticable.

La Commission est toujours en attente de l'accord de LOUVECIENNES avant Vendredi 19.01 à 12H.

U14

D4-C DU 27/01/2024

27240923 VSCI 1 / SARTROUVILLE US 3

Demande VSCI pour inverser le match en raison d'un arrêté municipal de fermeture de terrain.

Accord écrit de SARTROUVILLE. La Commission donne son accord.

D2-A DU 27/01/2024

25895010 PARIS ST GERMAIN FC 22 / HOUILLES AC 22

Demande de PARIS ST GERMAIN pour reporter la rencontre au 10.02.24 car il y a un match de Coupe de Paris U15F contre FLEURY 91 FC. Après demande, il nous explique que le club a 2 équipes U15F.

La Commission dit match maintenu, car l'équipe évoluant en U14 D2A n'est pas celle engagée en Compétitions de Ligue U15F.

D4-B DU 20/01/2024

HOUILLES AC 25 / CONFLANS FC 23

Demande de Conflans pour inverser le match et le jouer à 12H30.

Refus de HOUILLES AC. Compte tenu du motif invoqué, la Commission maintient le match à 18H à HOUILLES.

FUTSAL

D1-A DU 18/01/2024

26923149 CHATOU CFC 2 / ROSNY S/S CSM 1

Demande de CHATOU FUTSAL pour reporter le match en raison de la non disponibilité du gymnase (document reçu de la mairie).

La Commission dit match reporté à une date ultérieure.

DEMANDES DE MODIFICATIONS

ANNUELLES

FOOT LOISIR + 45 ANS

526859 JUZIERS FC

Courrier du club demandant à jouer ses matchs à 21H au lieu de 20h30 suite à un problème de planning sur les installations de JUZIERS.

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.

LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.

UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

VETERANS

D2-A DU 14/01/2024

25895966 MANTOIS 78 FC 31 / CHAMBOURCY ASM 32

Pris note du courrier de l'arbitre officiel.

La FMI a bien été réalisée.

U16

D2-B DU 17/12/2023

25893141 MARLY LE ROI U.S. 21 / MAUREPAS AS 21

Pris note du rapport de MARLY LE ROI et de MAUREPAS.

Transmis à la CDA (impossible de clôturer la FMI en raison de problème de mot de passe arbitre)

La Commission décide de ne pas sanctionner.

U14

D4-A DU 13/01/2024

25895255 AUBERGENVILLE F.C 21 / PORCHEVILLE FC 21

Pris note du rapport de AUBERGENVILLE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D4-B DU 06/01/2024

25883427 CONFLANS F.C. 23 / TRIEL AC 21

Pris note du rapport de CONFLANS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY U14

POULE UNIQUE DU 16/12/2023

27630761 FCFF 21 / SARTROUVILLE ES 21

Pris note du rapport de SARTROUVILLE.

Après rappel et non réception du rapport demandé, la Commission sanctionne l'équipe DE FONTENAY LE FLEURY d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé).

CRITERIUM DU LUNDI

POULE A DU 08/01/2024

27330203 IN AS 1 / SARTROUVILLE ES 1

Pris note du rapport de IN AS et de l'arbitre officiel.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDES DE RAPPORTS

CRITERIUM DU LUNDI

POULE B DU 11/12/2023

27330160 F.C. À L'ANCIENNE 1 / MAUREPAS AS 1

La Commission prend note du rapport de MAUREPAS AS et demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERÀ LES RENCONTRES.

Le tirage, des 1/4 de finales de Coupes des Yvelines et du Comité, aura lieu au siège du District, le jeudi 25 Janvier 2024, partir de 18h30. Tous les clubs encore en lice sont conviés.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 21/12/2023

Présents :

MM. FEREY Rémi (Président), DRAY Paul (Vice-président),
MM. CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain
HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude

Excusés :

Mme TECHER Isabelle
M. GUICHETEAU Didier

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

VETERANS

D3A DU 01/10/2023

25896309 CONFLANS PORTUGAIS 31 / ECQUEVILLY EFC 31

Dossier transmis par la Commission d'Appel Départementale

Le joueur **CHAKIR Lahcen** licence 320548421 d'ECQUEVILLY EFC, exclu lors de ce match, a joué le match suivant sans purger le match automatique (article 41.3 du Règlement Sportif du DYF)

La Commission transmet à ECQUEVILLY EFC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 18/01/2023 à 14h00.

CY DU 07/01/2024

27666978 BOIS D'ARCY AS 32 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31

Réclamation de BOUGAINVILLEES AFDOM concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

La Commission transmet à BOIS D'ARCY AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 18/01/2023 à 14h00.

U18

D2A DU 10/12/2023

25888270 BUCHELOISE AS 21 / SARTROUVILLE ES 21

Demande d'évocation de BUCHELOISE AS 21, relative à la participation du joueur **KANE Samba** licence 9602945776 de **SARTROUVILLE ES 21**, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à SARTROUVILLE ES pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 18/01/2023 à 14h00.

U16

D4B DU 07/1/2024

27343094 VILLENNES ORGEVAL FC 22 / FOURQUEUX AS 21

Réserves de FOURQUEUX AS 21 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification,

Le joueur GAMARD William licence 2547513563 a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure VILLENNES ORGEVAL FC 21, qui ne jouait pas ce jour, le 17/12/2023 contre RAMBOUILLET YVELINES FC 21 en D1.

En conséquence, la Commission dit :

Réserves recevables et fondées

Match perdu par pénalité à VILLENNES ORGEVAL FC 22 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à FOURQUEUX AS 21 (3 points, 3 buts)

Débit : 43,50€ à VILLENNES ORGEVAL FC

Motif : droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 25€ à VILLENNES ORGEVAL FC

Motif : participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

U14

CY DU 06/01/2024

27689178 MAISONS LAFFITTE FC 21 / RAMBOUILLET Y. FC 31

Demande d'évocation de MAISONS LAFFITTE FC 21 relative à la participation du joueur **ROSSETTO Jalil** licence 9603348078, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à RAMBOUILLET YVELINES FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 18/01/2023 à 14h00.

CY DU 06/1/2024

27689182 SARTROUVILLE ES 21 / BOUAFLE FLINS ENTENTE 21

Confirmation de réserves par M. JORAND Julien, responsable U14 de SARTROUVILLE ES, depuis son adresse mail personnelle.

Au regard de l'article 30.13 du Règlement Sportif du DYF :

« Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat du District des Yvelines de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match (24 heures ouvrables pour les Coupes). »

En conséquence, la Commission dit :

Réserves irrecevables

En tout état de cause, le club de BOUAFLE FLINS Entente n'était pas en infraction et respectait l'article 7.4 du Règlement Sportif du DYF (4 joueurs mutés)

Débit : 43,50€ à SARTROUVILLE ES

Motif : droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

CY DU 06/001/2024

27689179 VERSAILLES 78 FC 24 / MONTFORT-USY 21

Réserves de MONTFORT- USY 21 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification,

Aucun des joueurs de VERSAILLES 78 FC 24 n'a participé à la dernière rencontre des équipes supérieures, qui ne jouaient pas le même jour :

VERSAILLES 78 FC 21 le 09/12/2023 contre AUBERVILLIERS en R1

VERSAILLES 78 FC 22 le 09/12/2023 contre ST OUEN l'Aumône en R3

VERSAILLES 78 FC 23 le 16/12/2023 contre VERSAILLES 78 FC 24 en CY

En conséquence, la Commission dit :

Réserves recevables mais non fondées

Résultat acquis sur le terrain

VERSAILLES 78 FC 24 / MONTFORT-USY 21 2/1

Débit : 43,50€ à MONTFORT-USY

Motif : Droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

REPRISE DE DOSSIERS SENIORS

D2B DU 17/12/2023

25889854 HOUDANAISE RÉG. FC 1 / NEAUPHLE PONT. RC 78 2

Demande d'évocation de NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 relative à la participation du joueur **FERREIRA Brice licence 2544105282 de HOUDANAISE REGION FC 1**, susceptible d'être suspendu.

Réponse d'HOUDANAISE REGION FC, remerciements.

Retenant que le joueur FERREIRA Brice licence 2544105282 de HOUDANAISE REGION FC 1 a été suspendu un match ferme à partir du 04/12/2023 par la Commission de Discipline en 1^{ère} instance, lors de sa séance du 28/11/2023 pour récidive d'avertissements.

Constatant que le joueur FERREIRA Brice licence 2544105282 de HOUDANAISE REGION FC 1 a participé à la rencontre en rubrique, alors qu'il était en état de suspension puisqu'il n'avait pas purgé le match ferme de suspension ou n'avait pas été libéré d'un match de suspension sur fondement de l'article 226.4 des Règlements Généraux :

« La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match vis-à-vis de cette équipe. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension. »

Agissant sur fondement de l'article 187.2 des Règlements Généraux, la Commission dit qu'il y a matière à évocation et décide :

Match 25889854 du 17/12/2023 HOUDANAISE RÉGION FC 1 / NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2

Perdu par pénalité (-1 point, 0 but) à HOUDANAISE REGION FC 1 pour en attribuer le gain à NEAUPHLE PONTCHARTRAIN RC 78 2 (3 points, 0 but).

En application de l'article 226.4 des Règlements Généraux, le joueur **FERREIRA Brice licence 2544105282 de HOUDANAISE REGION FC 1 est suspendu un match ferme à partir du 15/01/2023.**

Débit : 43,50€ à HOUDANAISE Région FC

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 80€ à HOUDANAISE Région FC

Motif : inscription sur la feuille de match d'un joueur suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D3B DU 17/12/2023

16914342 COIGNIERES FC 1 / VOISINS FC 2

Demande d'évocation de COIGNIERES FC 1 relative à la participation des joueurs **DORIVAL Jonathan licence 2338166829 et MONTEIRO Olivier licence 2318035548 de VOISINS FC 2**, susceptibles d'être suspendus.

Sans réponse de VOISINS FC.

Retenant que les joueurs DORIVAL Jonathan licence 2338166829 et MONTEIRO Olivier licence 2318035548 de VOISINS FC 2 ont été suspendus 7 matches fermes à partir du 23/10/2023 par la Commission de Discipline de 1^{ère} instance lors de sa réunion du 17/10/2023 pour comportement excessif ou déplacé envers officiel.

Constatant que les joueurs DORIVAL Jonathan licence 2338166829 et MONTEIRO Olivier licence 2318035548 de VOISINS FC 2 ne figurent pas sur les feuilles des matches suivants :

*D3B seniors 26914369 du 29/10/2023 VELIZY ASC 1 / VOISINS FC 2

*D3B seniors 26914310 du 05/11/2023 VOISINS FC 2 / FONTENAY FLEURY FC 1

*D3B seniors 26914323 du 12/11/2023 VOISINS FC 2 / POISSY FC 2

*CC seniors 27533161 du 19/11/2023 FONTENAY FLEURY FC 1 / VOISINS FC 2

*D3B seniors 26914326 du 26/11/2023 RAMBOUILLET YVELINES FC 2 / VOISINS FC 2

*D3B seniors 26914331 du 03/12/2023 VOISINS FC 2 / PLAISIROIS FO 2

*D3B seniors 26914373 du 10/12/2023 VOISINS FC 2 / MAUREPAS AS 2

Purgeant ainsi leur suspension vis-à-vis de l'équipe de VOISINS FC 2

A l'examen des feuilles de matches seniors D1 et D5D, la Commission ne relève pas d'infraction.

(Il en est de même en U14 D1 et D3 dans la fonction éducateur)

En conséquence, la Commission dit :

Evocation recevable mais non fondée

Résultat acquis sur le terrain

COIGNIERES FC 1 / VOISINS FC 2 0/0

Débit : 43,50€ à COIGNIERES FC

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Paul DRAY n'a pas participé ni au débat, ni à la délibération.

U16

D2B DU 03/12/2023

25893134 MAUREPAS AS 21 / MESNIL ST DENIS ASL 21

Demande d'évocation de MAUREPAS AS 21 relative à la participation des joueurs **JIPGUEP ETEMI Alan licence 9603530545, DIALLO Adnan Lamine licence 9604738888 et HOUETCHEKPO Femi Emerico licence 9604708936**, susceptibles de ne pas être licenciés le jour du match.

Réponse de MESNIL ST DENIS ASL, remerciements.

Après vérification :

La licence 9603530545 du joueur JIPGUEP ETEMI Alan enregistrée le 15/12/2023 n'est pas validée à ce jour au motif qu'il manque une pièce annexe.

La licence 9604738888 du joueur DIALLO Adnan Lamine enregistrée le 19/12/2023 n'est pas validée à ce jour au motif qu'il manque une pièce annexe.

La licence 9604708936 du joueur HOUETCHEKPO Femi Emerico enregistrée le 19/12/2023 n'est pas validée à ce jour au motif qu'il manque une pièce annexe.

Ces joueurs n'étaient donc pas licenciés le jour de la rencontre en rubrique.

En conséquence,

Au regard de l'article 187.2 des Règlements Généraux,

La Commission dit évocation recevable et fondée

Match perdu par pénalité à MESNIL ST DENIS ASL 21 (-1point, 0 but), pour en attribuer le gain à MAUREPAS AS 21 (3 points, 4 buts).

A l'examen des feuilles de match, la Commission relève que le joueur **JIPGUEP ETEMI Alan licence 9603530545**, a participé au match 25893126 du 12/11/2023 TRAPPES ES 22 / MESNIL ST DENIS ASL 21.

Ce match étant homologué, le DYF ayant été saisi le 18/12/2023, la Commission ne peut revenir sur le résultat.

En application de l'article 147 des Règlements Généraux :

« L'homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date. »

Débit : 43,50€ à MESNIL ST DENIS ASL

Motif : Droit d'évocation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 400€ (100€ x 4) à MESNIL ST DENIS ASL

Motif : Participation au match d'un joueur non licencié (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Nota : Paul DRAY n'a pas participé ni au débat, ni à la délibération.

U12

CRITERIUM ESPOIR POULE D DU 16/12/2023 27553721 TRAPPES ES 22 / FOURQUEUX AS 21

Réclamation de FOURQUEUX AS 21 concernant l'article 7.10 du Règlement Sportif du DYF : Joueurs ayant pu participer à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de TRAPPES ES, remerciements.

Constatant que les joueurs RAHMANI Omar licence 9602657000, BEKONO Imrane licence 9602995117, GUIRO Hamidou licence 9603409614, EL ASSRI Ibrahim licence 9603123975 et CHAMBERLIN Mirando 9603831083 ont participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure TRAPPES ES 21, qui ne jouait pas ce jour, le 02/12/2023 en Critérium Régional U12 Espoir contre Suresnes JS 21.

Nota : les joueurs BADDOU Brahim et KONATE Moussa sont inscrits comme n'ayant pas participé à la rencontre, ce qui peut paraître surprenant, la feuille de match ayant été signée par le Dirigeant-Responsable de FOURQUEUX AS 21, la Commission ne prend pas en compte ces 2 derniers.

En conséquence, la Commission dit :

Réclamation recevable et fondée

Match perdu par pénalité à TRAPPES E 22 (-1 point, 0 but), FOURQUEUX AS 21 conserve 0 point, 3 buts acquis sur le terrain.

Débit : 43,50€ à TRAPPES ES

Motif : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Amende : 125€ (25€ x 5) à TRAPPES ES

Motif : Participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

TOURNOIS

ELANCOURT OSC

Tournoi U13 du 11/02/2024 : homologué

Tournoi U11 du 24/02/2024 : homologué

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 15 janvier 2024

Présents : MM. JONNAIS, BOKOBZA, PATRIGEON, INACIO., LOUVEL, VIMONT (Président).

Excusés : HOUANT J, NOYELLE, HOUANT P., JAMIN, COLOMBO, GABIER, PILLEMONT, PEDRO GOMES,

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

AUDITION

U12 Poule C du 16/12/23

27553674 : FONTENAY FLEURY FC 21 / PARIS SG FC 21

La Commission remercie MM. LEROY & BOUCHET (éducateur et coordinateur technique) du PARIS SAINT GERMAIN FC & MM. BOUAZI & MAJID (éducateur & arbitre) de FONTENAY LE FLEURY FC. Compte tenu des faits évoqués, elle décide de transmettre le dossier en Commission de Discipline.

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Tous les plateaux de la phase 3 sont disponibles : Cliquez ici.

La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 3ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes.

Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des plateaux entre eux.

✓ HOUILLES SO : 2 équipes

VILLEPREUX FC

Erreur de saisie du club sur la plateforme.

La Commission prend note.

BUCHELOISE AS

Erreur de saisie du club sur la plateforme.

La Commission prend note.

PLATEAUX U9

Tous les plateaux de la phase 3 sont disponibles : Cliquez ici.

La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 3ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes.

Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des plateaux entre eux.

- ✓ CARRIERES GRE AS : 4 équipes
- ✓ HOUILLES SO : 4 équipes
- ✓ VAUXOISE ES : 3 équipes

VERSAILLES 78 FC

Courrier du responsable de la catégorie expliquant ne pouvoir mettre ses 8 équipes en plateau le 10 février prochain.

La Commission prend note

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

Un questionnaire bilan vous a été envoyé, merci aux clubs suivants d'y répondre :

- ✓ CARRIERES S/S US
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ SARTROUVILLE ES
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC

La Commission demande à ces clubs un retour impératif pour le 22 janvier sous peine d'amende.

LIMAY ALJ à NEAUPHLE le 09/12

La Commission après réception des rapports de VOISINS & NEAUPHLE, décide de convoquer le club de LIMAY ALJ le lundi 29 janvier à 18h30 au siège du District pour évoquer l'ensemble du Football Animation au sein du club.

Plateaux reportés

Plateaux à jouer le 03 février

- ✓ BAILLY NOISY SFC / HOUILLES AC / TRAPPES ES
- ✓ CLAYES S/BOIS USM / VERSAILLES 78 FC / CARRIERES S/S

CRITERIUMS U10-U11 U10-U11 ESPOIRS

Matches remis

La Commission n'ayant plus de date disponible d'ici la fin de la phase, n'a pas d'autres choix que de replacer toutes les rencontres reportées au mercredi qui suit la rencontre à 18h30.

Pour les rencontres du 13 janvier, la Commission les reporte au 24 janvier 18h30 :

U10

27538858 : VERNEUIL ENT. 21 / FONTENAY FLEURY FC 21
27538784 : MARLY LE ROI US 21 / TRAPPES ES 21
27539066 : VELIZY ASC 21 - F.C. ACHERES 21

U11

27540223 : VERNEUIL ENT. 1 / FONTENAY FLEURY FC 1
27540222 : MARLY LE ROI US 1 / CLAYES S-BOIS USM 1
27540265 : VELIZY ASC 1 - BAILLY NOISY SFC 1

CRITERIUMS U12-U13 U12/U13 DPTAUX

1 équipe poule D du 13/01/24

27555971 : GUYANCOURT ES 2 / ESSARTS LE ROI AGS 1

La Commission demande aux 2 clubs les raisons de l'arrêt du match à la 45ème minute pour le lundi 22 janvier.

1 équipe poule D du 13/01/24

27555939 : CHAMBOURCY ASM 2 / BAILLY NOISY SFC 3

La Commission demande aux 2 clubs les raisons de l'arrêt du match à la 45ème minute pour le lundi 22 janvier.

U12-U13 ESPOIRS

Matches remis

La Commission n'ayant plus de date disponible d'ici la fin de la phase, n'a pas d'autres choix que de replacer toutes les rencontres reportées au mercredi qui suit la rencontre à 18h30.

Pour les rencontres du 13 janvier, la Commission les reporte au 24 janvier 18h30 :

U12

27553743 : MONTFORT USY 21 / BAILLY NOISY SFC 21
27553607 : MARLY LE ROI US 21 / LIMAY ALJ 21
27553652 : VELIZY ASC 21 - MONTESSON U.S. 21

U13

27553565 : MONTFORT USY 1 / FOURQUEUX AS 1

FORFAIT AVISE U10/U11 DPTAUX

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

Rencontres du 13/01/23

27552892 : PERRAY FOOT ES 1

27552937 : PERRAY FOOT ES 2

FORFAIT AVISE U10/U11 DPTAUX

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

27553378 : CLAIREFONTAINE FC 1

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U9 CLASSIQUES

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 09/12/23

- 860 103 CONFLANS RC (CARRIERES GRE/ MAISONS LAFFITTE)

- 860 106 ABLIS (RAMBOUILLET/ ST ARNOULT)

- 860 113 MAGNANVILLE (MANTOIS 2/ LIMAY)

- 860 122 ACHERES (VILLEPREUX/ ST GERMAIN)

U8-U9 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 09/12/23

Fiche récapitulative

TRAPPES ES

Fiche équipe

LIMAY ALJ

ESP SARTROUVILLE

CARRIÈRES GRÉSILLONS AS

TRAPPES ES

FEUILLES MATCHES MANQUANTES U10-U11 DPTAL

Erratum : Annulation Amende YF 1785

58156 NEAUPHLE-PONT. 2 - FCFF 3

57615 CROISSY U.S. 22 - HOUDANAISE REGION FC 23

Amende après 2 rappels : 51.50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 09/12/23

27553040 MESNIL ST DENIS ASL 4 - MUREAUX O.F.C. LES 6

27551483 ENT.USV USPV VFC 22 - VILLENNES ORGEVAL 22

2ème rappel avant amende

Rencontres du 16/12/23

27551041 AUBERGENVILLE F.C 2 - VILLENNES ORGEVAL 2
27551144 FCFF 2 - VOISINS F.C. 3
27551147 CLAYES SS/BOIS U.S.M 2 - BAILLY NOISY SFC 2
27552869 COIGNIERES F.C. 1 - BUC FOOT AO 1
27552870 ESSARTS LE ROI AGS 1 - VERSAILLES JUSSIEU 1
27552913 ENT. SPORTIVE JOSAS 2 - ST CYR AFC 2
27552914 COIGNIERES F.C. 2 - BUC FOOT AO 2
27552915 ESSARTS LE ROI AGS 2 - VERSAILLES JUSSIEU 2
27553068 MANTOIS 78 FC 4 - LFCM 2
27553143 MANTOIS 78 FC 5 - LFCM 3
27553337 FCFF 3 - PLAISIROIS F.O. 4
27551313 LIMAY ALJ 22 - MANTOIS 78 FC 22
27551406 TRAPPES ES 22 - VALLEE 78 F.C. 21
27551451 AUBERGENVILLE F.C 22 - VILLENNES ORGEVAL 22
27551564 MONTESSON U.S. 22 - CROISSY U.S. 22
27551565 FCFF 22 - VOISINS F.C. 23
27551568 CLAYES SS/BOIS U.S.M 22 - BAILLY NOISY SFC 22

U12-U13 DPTAL

Amende après 2 rappels : 51.50€

(Annexe 2 RS DYF)

Rencontres du 09/12/23

27554727 CARRIERES GRESILLONS 23 - CHATOU AS 22
27554728 CARRIERES S/SEINE US 22 - MONTESSON U.S. 22
27555970 NEAUPHLE -PONT. 1 - E. S. GUYANCOURT F. 2
27554463 CARRIERES GRESILLONS 3 - CHATOU AS 1

2ème rappel avant amende

Rencontres du 16/12/23

27554548 LFCM 21 - GARGENVILLE STADE 21
27554604 ST CYR AFC 21 - HOUILLES S.O. 21
27554713 CARRIERES S/S US 22 - MAISONS-LAFFITTE F.C 22
27554291 LFCM 1 - GARGENVILLE STADE 1

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

1er rappel

Rencontres du 02/12/23

U13

POULE B

LIMAY ALJ / CARRIERES S-S US

FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Pénalité aux deux clubs : -1pt

Rencontres du 09/12/23

U10

POULE C

ELANCOURT OSC 21/MESNIL ST DENIS ASL 21

POULE D

ACHERES FC 21/LIMAY ALJ 21

U11

POULE B

TRAPPES ES 1 - CONFLANS FC 1

POULE D

CHANTELOUP US 1 - RAMBOUILLET FC 1

2ème rappel avant amende au club d'accueil et pénalité aux 2

Rencontres du 16/12/23

U11

BAILLY NOISY SFC 1 / RAMBOUILLET FC 1

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Amende après 2 rappels au club d'accueil : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Pénalité aux deux clubs : -1pt

Rencontres du 09/12/23

U12

POULE B

RAMBOUILLET-LE PECQ

POULE D

PLAISIROIS-CARRIÈRES-GRÉSILLONS

U13

POULE A

LES MUREAUX-PLAISIROIS

POULE D

GUYANCOURT-MONFORT

2ème rappel avant amende au club d'accueil et pénalité aux 2

Rencontres du 16/12/23

U12

MONTESSON US 21 / RAMBOUILLET FC 21

VELIZY ASC 21 / PECQ US 21

TRAPPES ES 22 / FOURQUEUX AS 21

PLAISIROIS FO 22 / VERNEUIL ENT. 21

U13

VOISINS FC 1 / MONTESSON US 1

ACHERES FC 1 / FOURQUEUX AS 1

ANOMALIE FEUILLE JONGLERIE

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

U10

PLAISIROIS FO 21 / CLAYES S-BOIS USM 21

Totaux non réalisés. -1 pt aux 2 équipes. (Art. 16 Règlement compétition).

INFRACTION ENCADREMENT

CRITERIUM ESPOIRS U10/U11

Rencontres du 13/1/24

U10

CLAYES S/BOIS USM : 1ère infraction

CRITERIUM ESPOIRS U12/U13

Rencontres du 13/1/24

U13

MAGNY 78 FC : 2ème infraction (étant donnée qu'une infraction a déjà été excusée sur la phase)

LIMAY ALJ 1 : 3ème infraction

Le sujet sera évoqué lors de l'audition du 29 janvier prochain.

COMMISSION DU FOOTBALL

FEMININ

Commission restreinte du 15 janvier 2024

Présents : Jean-François DUPONT (Président), Naïma BARRIZ, Yvane JONNAIS, Luc BENOIT

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT (U6F / U9F)

Compte tenu des conditions météorologiques et de la tenue du plateau futsal du 13 janvier, la commission annule le plateau du 20 janvier 2024.

FOOT A 5

Le plateau U11F à 5 du 27 janvier 2024 sera publié le jeudi 18 janvier.

UI IF FUTSAL

Deux plateaux seront organisés pour les clubs inscrits :

1 équipe par club maximum

Gymnase Chérencey

Rue des Garennes, 78200 MANTES LA JOLIE

Accueil des équipes à 9h00 - Fin 12h00

MANTOIS 78 FC

ROSNY SUR SEINE CSM

CARRIERES GRESILLONS AS

MUREAUX OFC

MEZIERES AJ

VERNEUIL US

Gymnase Evariste GALOIS

9 rue du bas de la plaine, 78500 SARTROUVILLE

Accueil des équipes à 9h00 - Fin 12h00

SARTROUVILLE ES

POISSY FC

MONTIGNY LE BTX AS

ACHERES FC

CONFLANS FC

GUYANCOURT ES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 16/12/2023

2ème rappel avant amende et match perdu au club recevant

CY U15F A 8

POULE A

27639866

FC FONTENAY LE FLEURY - MAISONS LAFFITTE

CHALLENGE REGIONAL UI IF

Les plateaux du 2ème tour sont en ligne sur l'application FAL (Foot Animation et Loisir via Footclubs).

JOUR DE COUPE UI IF

Les plateaux sont en ligne sur l'application FAL (Foot Animation et Loisir via Footclubs).

FESTIVAL FOOT UI3F

Les plateaux du 2ème tour sont en ligne sur l'application FAL (Foot Animation et Loisir via Footclubs).

JOUR DE COUPE UI3F

Les plateaux sont en ligne sur l'application FAL (Foot Animation et Loisir via Footclubs).

MATCHES REMIS

A JOUER LE 27/01/2024
SENIORS F

Poule A
27132396 ELANCOURT OSC 2 – VOISINS FC 2
27132424 GARGENVILLE STADE 1 - PORTES IDF FCF 1
27132407 ST ARNOULT 78 FC 1 - ELANCOURT OSC 2
27132422 VALLEE 78 FC 1 - PLAISIROIS FO 1

U18 F

Poule A
27362456 BREVAL LONGNES – VESINET SCI

A JOUER LE 10/02/2024
SENIORS F

Poule A
27132396 BEYNES FC - VALLEE 78 FC
27132408 PERRAY FOOT ES 1 - GARGENVILLE STADE 1

U15 F

Poule A
27362321 ROSNY CSM - MANTOIS 78 FC

U13 F

Poule A
27362178 ROSNY CSM - VERNEUIL US

U11 F

Poule A
27362091 VERNEUIL US - POISSY FC

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 15/01/2024

FUTSAL JEUNES

COUPE DES YVELINES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs, **les protèges tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collant.**

Les clubs ayant 2 équipes :

- 1) prévoir des maillots de couleurs différentes.
- 2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

PLATEAU QUALIFICATION

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

U16

Dimanche 18 Février 2024

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE UNIQUE
CARRIERES US 1
CARRIERES US 2
LIMAY ALJ 1
LIMAY ALJ 2
LFC MAGNANVILLE
VERNEUIL US

U14

Samedi 16 Mars 2024

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT OSC 1
ST GERMAIN FC 2
FONTENAY FC 1
MONTIGNY Le Bx 2
AUBERGENVILLE FC

POULE B

ELANCOURT OSC 2
ST GERMAIN FC 1
FONTENAY FC 2
MONTIGNY Le Bx 1
CARRIERE S/SEINE US

Dimanche 17 Mars 2024

PLATEAU DE JOUARS PONTCHARTRAIN

Gymnase Phélypeaux
Rue Louis Phélypeaux
78760 JOUARS PONTCHARTRAIN

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H30 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

LIMAY ALJ 1
GUYANCOURT ES 2
MAGNY 78 FC 1
VIROFLAY USM 2
LFC MAGNANVILLE

POULE B

LIMAY ALJ 2
GUYANCOURT ES 1
MAGNY 78 FC 2
VIROFLAY USM 1
VERNEUIL US

U13

Samedi 17 Février 2024

PLATEAU DE ECQUEVILLY

Gymnase des Motelles
21 Ave des Motelles
78920 ECQUEVILLY

RESPONSABLE : Loïc JOUBERT
Tél: 06 27 52 90 75

HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

BAILLY NOISY 1
GUYANCOURT ES 2
ST GERMAIN FC 1
LES MUREAUX OFC

POULE B

BAILLY NOISY 2
GUYANCOURT ES 1
ST GERMAIN FC 2
ST CYR AFC

Dimanche 25 Février 2024

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT OSC 1
FONTENAY FC 2
FOURQUEUX 1
BUC
ATFC

POULE B

ELANCOURT OSC 2
FONTENAY FC 1
FOURQUEUX 2
VELIZY ASC
MAGNY 78 FC

U12

Dimanche 11 Février 2024

PLATEAU DES CLAYES

Gymnase Guimier
14 Rue Pablo Neruda
78340 LES CLAYES SOUS BOIS

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

BAILLY NOISY 1
GUYANCOURT ES 2
FONTENAY FC 1
MAGNY 78 FC 2
MESNIL ST DENIS ASL

POULE B

BAILLY NOISY 2
GUYANCOURT ES 1
FONTENAY FC 2
MAGNY 78 FC 1
BUC

Samedi 24 Février 2024

PLATEAU D'ELANCOURT

Palais des Sports
Rue de la Beauce
78990 ELANCOURT

RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC
Tél: 06 25 65 32 11

HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00
Pas de buvette et restauration sur place

POULE A

ELANCOURT OSC 1
St GERMAIN FC 2
VELIZY ASC 1
MONTIGNY Le Bx
CARRIERES US

POULE B

ELANCOURT OSC 2
St GERMAIN FC 1
VELIZY ASC 2
St CYR AFC
MAUREPAS

PLATEAU 1/2 FINALE

U16 Dimanche 10 Mars 2024
U14 Dimanche 17 Avril 2024
U13 Dimanche 14 Avril 2024
U12 Dimanche 21 Avril 2024

CRITERIUM UI2-UI3

Détail des prochains plateaux de la phase 1

Les heures de début indiquées correspondent à l'heure où les équipes sont attendues.

20 Janvier 2024

Trappes de 16h00 à 19h00

Equipes concernées:
ARE Académie 3
Trappes Futsal 1 et 2
Toussus

27 Janvier 2024

Limay de 11h00 à 14h00

Equipes concernées:
ARE Académie 2
Trappes Futsal 1
Toussus
Vecteur Sport

CRITERIUM À 8 MATCHS A PROGRAMMER

U16

Poule A

27563360 NEAUPHLE PONT 21 / COIGNIERES FC 22
27563339 PORT MARLY CS 21 / FCFF 22

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

PHASE 2

Pour cette phase qui commencera après les vacances de Février, la commission demande aux clubs inscrits en phase 1 de confirmer leur inscription pour la phase 2.
Par ailleurs les autres clubs peuvent s'inscrire pour cette phase 2.

Date limite d'inscription pour les 2 cas : 29 Janvier 2024

Récapitulatif des inscriptions phase 2

	U14	U16
FONTENAY LE FLEURY	1	1
BREVAL LONGNES	1	
MONTFORT / U.S.Y	1	
CROISSY US		1
CLAIREFONTAINE		1
GERVILLE ARN. AS		1

COMITE DE DIRECTION DU MERCREDI 10 JANVIER 2024

RELEVÉ DE DECISIONS

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité a été informé, notamment, des événements suivants :

- ✓ **Formations organisées par Profession Sport et Vie Associative 78 :**
 - - le 9/11, en visio, sur le thème : **Bien se protéger avec la responsabilité civile** => Sécuriser son mandat de dirigeant via le contrat d'assurance
 - - le 7/12, en visio, sur le thème : **Provision pour départ à la retraite** => Bien anticiper financièrement le départ des salariés proches de la retraite
- ✓ le 10/11, à GUYANCOURT : **Tournoi de « Foot en marchant »**
- ✓ le 11/11, à POULIGNY NOTRE-DAME (Indre) : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football**
- ✓ le 13/11, au siège du District : **Réunion des clubs sur les Labels pour la saison 2023 / 2024**
- ✓ le 15/11, au Camp des Loges, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : **Séminaire « Génération 2024 », organisé par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale**
- ✓ le 18/11, à NICE : **Réunion commune du Collège des Présidents de Ligue, du Collège des Présidents de District et du Collège des autres acteurs du Football Amateur**
- ✓ le 20/11, au siège du District : **Réunion des clubs et de leur Référent P.E.F., présentant le Programme Educatif Fédéral pour découvrir les nouveautés pour la saison 2023 / 2024**
- ✓ les 20 et 28/11 : **Réunion des Présidents de District Franciliens**
- ✓ les 22/11 et 13/12 : **Réunions Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le 25/11, au siège du District : **Session de formation « Le Dirigeant Foot à 11 »**
- ✓ le 27/11, au siège du District : **Conférence organisée par l'Association des Educateurs de Football des Yvelines sur « Les préférences motrices et cognitives des individus »**
- ✓ le 9/12, à PARIS : **Réunion d'échanges organisée par la Ligue autour de la lutte et de la prévention contre les violences sexistes et sexuelles.** Dans les Yvelines, voilà de très nombreuses années que la D.D.C.S. 78, puis le S.D.J.E.S. 78, organisent des sessions de prévention des violences sexistes et sexuelles et que le District relaie l'information auprès des clubs Yvelinois. Mme Mona PANTEL, en charge de la problématique au S.D.J.E.S. 78, était d'ailleurs intervenue à ce sujet lors de la dernière Assemblée Générale du District, le 17/6, à MAULE.
- ✓ le 12/12, à ELANCOURT : **Organisation, par le S.D.J.E.S. 78, d'une session de prévention des violences sexuelles, en partenariat avec la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, la Police nationale, la Gendarmerie nationale, ainsi que le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines**

- ✓ le 15/12, au siège du District : **Session de Formation aux Gestes Qui Sauvent, ouverte à tous**
- ✓ le 15/12, au siège du District : **Assemblée Générale de l'Amicale des Educateurs de Football des Yvelines**
- ✓ le 16/12, à PARIS : **Assemblée Fédérale**, avec les modifications aux Statuts de la F.F.F. relatives :
 - ✓ - à la **composition de l'Assemblée Fédérale élective**, dont **feront désormais partie les Présidents de chaque club amateur**
 - ✓ - à la **répartition des voix** entre les Présidents des clubs amateurs, les Présidents des clubs professionnels, les Présidents et Présidents délégués de Ligue régionale et les Présidents de District, chaque club amateur disposant d'un nombre de voix déterminé selon son nombre de licences
- ✓ - au **Comité Exécutif de la F.F.F.** qui sera désormais composé de 28 membres dans le respect de la parité (14 femmes / 14 hommes) :
- ✓ - à la **Haute Autorité du Football**, qui sera transformée en un Conseil de Surveillance composé de 8 membres
- ✓ le 26/12 : **Saisine, par le POISSY F.C., du Comité National Olympique et Sportif Français aux fins de conciliation, dans l'affaire relative à la rencontre RAMBOUILLET YVELINES F.C. / POISSY F.C. (D 1 Seniors) du 24/9/2023**, à propos de la qualification d'un joueur du POISSY F.C.
- ✓ le 9/1, au siège de la Ligue : **Réunion Président de Ligue / Présidents de District**

➤ **COMPTE-RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU**

Il a été rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau validant la **constitution d'un certain nombre d'ententes.**

➤ **RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DU 1^{er}/12/2023**

Le Comité est revenu sur l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 1^{er}/12 et a noté avec satisfaction que les décisions prises par l'Assemblée ont été adoptées par les clubs, soit à l'unanimité, soit à un pourcentage très élevé (95,91 %). Une communication sur les décisions prises lors de l'Assemblée Générale a été publiée dès le 5/12, dans le N° 1782 du journal numérique « Yvelines Football ».

➤ **LE RESPECT DU PRINCIPE DE NEUTRALITE SUR LES LIEUX DE PRATIQUE**

La question avait déjà été longuement évoquée lors des réunions du Comité de Direction des 12/4, 13/9 et 8/11. Il incombe aux instances d'assurer la neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1^{er} des Statuts de la F.F.F..

La F.F.F. a à nouveau été interrogée sur certains points relatifs à l'application de l'article 1^{er} des Statuts, notamment de l'interdiction de tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale. Une lettre du 15/9 du Président de la F.F.F. avait déjà souligné la nécessaire application de cette interdiction, avec à l'appui une synthèse de la portée de cet article 1^{er}, et un protocole de vérification du respect de cet article lors des rencontres par les Arbitres et/ou

Délégués.

Il a été signalé, sous prétexte médical, le port de casques ou d'équipements et vêtements à des fins supposées de détournement du principe de neutralité. **Ils ne peuvent être autorisés que pour une raison médicale avérée.**

Dans un tel cas, il convient, même en cas de présentation d'un certificat médical, d'en saisir la Commission Médicale de la F.F.F. qui examinera la demande sur la base d'éléments médicaux et attestés démontrant leur nécessité et, le cas échéant, autorisera leur port.

En l'attente de l'avis de la Commission Fédérale, la personne formulant la demande, assortie d'un certificat médical, ne saurait être autorisée à jouer et ce, avec ou sans l'équipement revendiqué pour ne l'exposer à aucun risque.

Le refus d'ôter ou de cacher la tenue ou le signe ostensible doit conduire à une application stricte de la règle : **non-participation à la rencontre de la personne concernée** et, en cas de refus de se retirer, le match ne peut se jouer, les sanctions règlementaires et disciplinaires devant alors être engagées.

➤ **LA REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE DU 4/12/2023**

Le Président Jean-Pierre MEURILLON a indiqué avoir **voté contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 2/10/2023**, du fait qu'il ne fait pas état de son vote contre l'adoption des comptes de la Ligue de la saison 2022 / 2023, ni des raisons de ce vote contre. Il avait estimé ne pas être en mesure d'examiner sérieusement les chiffres présentés.

Par ailleurs, il aurait pu également voter contre l'adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 16/10, du fait qu'il ne relate que de façon très insuffisante les conséquences financières du licenciement de l'ex-Directeur Général de la Ligue.

Lors de cette réunion, le Président de la Ligue avait indiqué - mais cela ne figure pas au procès-verbal - que la Cour de cassation avait rejeté le pourvoi formé par la Ligue contre l'octroi d'un montant très important d'indemnités à l'ex-Directeur Général de la Ligue mais que, s'agissant du pourvoi formé par ce dernier, elle avait prononcé la cassation pour des raisons de mode de calcul de l'indemnité conventionnelle de licenciement et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Paris.

On peut donc malheureusement craindre que le montant de ladite indemnité à laquelle la Ligue avait été condamnée ne soit revu à la hausse ...

Enfin, le Président Jean-Pierre MEURILLON s'est inquiété auprès du Président de la Ligue de savoir **quelle est l'action de la Ligue en matière de Féminisation du Football** et quelles sont, à ce sujet, les propositions de la Commission Régionale de Féminisation.

Des informations sont espérées lors du Comité de Direction de la Ligue du 29/1.

➤ **LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2023 / 2024**

Le Comité a complété la composition de deux de ses Commissions.

➤ **LA TECHNIQUE**

Le Comité a fait le point quant aux **diverses formations techniques et certifications** organisées par le District, ainsi qu'aux **détections / sélections.**

➤ L'ARBITRAGE

. Les actions de la C.D.A.

Les 12, 13 et 14/1, à CLAIREFONTAINE, se déroulera le traditionnel **Stage de la Filière Arbitrage Régional, en partenariat avec les Districts du Val de Marne et des Hauts-de-Seine.**

L'arbitre international, **Ruddy BUQUET**, interviendra auprès des stagiaires.

. Les effectifs des Arbitres

Au 10/1/2024, le District des Yvelines compte **332 arbitres**. En comparaison avec l'effectif de la saison passée à la même date, l'augmentation du nombre d'arbitres est de **3,75 %**. Comme il reste 2 formations initiales, le record de l'année passée de 363 arbitres devrait être égalé, voire dépassé.

. Les Formations Initiales en Arbitrage

La 2^{ème} session de la saison s'est déroulée les 12, 18, 19 et 26/11 et 16 candidats-Arbitres ont été reçus. 2 autres sessions seront organisées les 28/1 et 3, 4 et 11/2, puis les 2, 8, 15 et 16/6.

. Les Arbitres devenus non désignables

La C.D.A. a examiné la situation des Arbitres qui, au 15/12, n'avaient toujours pas satisfait à leurs obligations quant au contrôle des connaissances théoriques et aux tests physiques et a ainsi constaté que 9 Arbitres étaient devenus réglementairement « non désignables » depuis le 15/12.

➤ NOMINATION D'ARBITRES

Le Comité a procédé à la nomination, sous réserve de leur réussite à l'examen pratique, des **16 candidats-Arbitres** admis à l'issue de la 2^{ème} session de Formation Initiale en Arbitrage.

➤ LES FINANCES

Le Comité a fait le point sur les relevés clubs, qui ont été émis en novembre, pour lesquels la date limite de paiement était le 28/11/2023. **17 clubs**, qui n'ont, ni demandé un délai, ni même pris contact avec le District, restent redevables d'une somme totale de **17 163,03 €**.

Le Comité a décidé de leur appliquer, après un ultime rappel, les dispositions de l'article 3.5 du Règlement Sportif du District, ce qui entraîne la perte définitive d'1 point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) jusqu'à régularisation de la situation financière du club, cette sanction de retrait de point(s) étant applicable à toutes les équipes Seniors et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Départemental.

➤ LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LE DEPARTEMENT DES YVELINES

Le Président du Conseil Départemental des Yvelines a fait savoir que les contraintes budgétaires que va connaître le Département auraient une répercussion inévitable sur le niveau, voire le principe des financements qu'il sera possible d'apporter en 2024 et sans doute lors des années suivantes. Il est en effet constaté une crise immobilière d'une ampleur inédite, qui entraîne une chute importante des transactions immobilières se traduisant, pour le Département par une **perte de recettes de fonctionnement de près de 140 M€** (12 % des recettes) qui va se prolonger sur plusieurs années. Il s'agit des droits de mutation à titre onéreux, c'est-à-dire les taxes que les collectivités territoriales et l'Etat perçoivent lors de la vente d'un bien immobilier.

Le Département, qui ne dispose plus d'aucun impôt dont il pourrait

relever le taux, va être contraint de réduire le niveau de ses dépenses non obligatoires, dont les subventions aux associations, au minimum **de 30 à 40 %**.

Pour mémoire, le Département a accordé au District une subvention de **42 000 € pour l'année 2023**.

➤ LES LABELS JEUNES F.F.F. CREDIT-AGRICOLE (JEUNES, FEMININES ET FUTSAL)

La campagne de candidatures 2024 / 2027 aux différents dispositifs Labels est close depuis le 15/12. 18 candidatures ont été déposées aux fins de Labellisation :

. pour le **Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole**, 12 candidatures, dont 1 club de niveau National,

. pour le **Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Féminines**, 6 candidatures, dont 1 club de niveau national,

. pour le **Label Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole Futsal**, aucune candidature.

La Commission départementale des Labels se rapprochera prochainement des clubs ayant candidaté.

➤ LE PROJET DE CHAMPIONNATS DE JEUNES A 11, PAR ANNEE D'ÂGE, AVEC ACCESSIONS GENERATIONNELLES

Un point précis avait été fait à ce sujet lors de l'Assemblée Générale, le 1^{er}/12 et s'est ensuite tenue depuis, le 13/12, une réunion Président de Ligue / Présidents de District, au cours de laquelle la question de ce projet a été évoquée.

Plusieurs questions ont été posées par le Président de la Ligue, notamment celle de savoir ce qui avait conduit à envisager de remplacer, pour les Championnats de jeunes à 11, le système actuel par un système dans lequel le niveau hiérarchique auquel évoluerait une équipe de jeunes à 11, dans sa catégorie d'âge, résulterait des résultats sportifs acquis par ladite équipe, la saison précédente, alors qu'elle était composée de la même génération de joueurs.

La question ayant été inscrite à l'ordre du jour de la réunion Président de Ligue / Présidents de District du 9/1, un nouveau document de présentation a été transmis le 5/1.

Lors de la réunion du 9/1, il est clairement apparu que **la Ligue ne mettra pas ce projet en œuvre**, étant rappelé qu'elle n'a même pas, 7 mois après la demande qui en avait été faite, constitué un groupe de réflexion pour procéder à une réflexion digne de ce nom.

La Ligue estime notamment que l'augmentation du nombre d'équipes engagées dans le format actuel des Championnats de jeunes démontre que l'offre de pratique actuelle donne pleinement satisfaction, alors même qu'il est évident que cette augmentation n'est que la conséquence directe de l'augmentation des effectifs des jeunes licencié(e)s.

Une réflexion va être menée quant à la possibilité, pour le District, de mettre en œuvre ce projet pour ce qui est des Championnats inférieurs à la D 1.

Par ailleurs, la question a à nouveau été posée des **obligations des clubs en matière d'équipes de jeunes**, à propos desquelles la Ligue avait été saisie par une lettre du 16/3/2023, qui reste toujours sans réponse. Il est en effet nécessaire que le Comité de Direction de la Ligue adapte l'article 11.1 de son Règlement Sportif Général, afin que les clubs qui évoluent en Championnats de Ligue ou en D 1 et qui ont donc l'obligation d'engager 3 équipes de jeunes, puissent s'y conformer en engageant non plus seulement 1 équipe U14, 1 équipe U 16 et 1 équipe U 18 (et le cas échéant, U 20), mais 1 équipe U 14, 1

équipe U 15 ou U 16 et 1 équipe U 17 ou U 18. Le Président de la Ligue s'est déclaré favorable à une adaptation de la réglementation actuelle.

Les clubs Yvelinois seront bien entendu informés de l'évolution de ces projets.

➤ LES EFFECTIFS DES LICENCIES

Le District comptait, au 3/1/2024, **46 077 licencié(e)s**, soit **2 779 de plus** qu'au 3/1/2023 (43 298).

La hausse globale atteint donc **6,42 %**.

Presque toutes les catégories du Football Libre masculin sont en hausse, à l'exception des Seniors, des U 20 et des U 19. La hausse est particulièrement importante pour les catégories U 18 (+ 139 licenciés, soit + 17,44 %), U 16 (+ 147 licenciés, soit + 15,16 %), U 15 (+ 200 licenciés, soit + 11,79 %), U 12 (+ 309 licenciés, soit + 12,78 %), U 11 (+ 336 licenciés, soit + 12,58 %), U 9 (+ 335 licenciés, soit + 13,84 %), et U 6 (+ 148 licenciés, soit + 14,44 %).

Le **Football Féminin** est lui aussi en hausse (+ 7,41 %), puisqu'on constate, au 3/1/2024, 3 551 licenciées contre 3 306 au 3/1/2023.

Pour le **Football d'Animation**, le nombre de licencié(e)s est en hausse de 9,72 % (+ 1 889 licencié(e)s).

Le nombre des « **encadrants** » est globalement en hausse (+ 4,04 %) au 3/1/2024 (4 923 contre 4 732 au 3/1/2023) dont + 4,61 % pour les Dirigeant(e)s et + 1,33 % pour les Educateurs Fédéraux, les Entraîneurs et les Animateurs Fédéraux.

On notera qu'au 3/1/2024, le District comptait 101,19 % du nombre total de ses licencié(e)s de la saison précédente. Au 3/1/2023, ce pourcentage atteignait 99,48 %.

Le District compte, au 10/1/2024, **46 208 licencié(e)s**.

Pour mémoire, le District comptait :

• à la fin de la saison 2022 / 2023, **45 536 licencié(e)s**

• à la fin de la saison 2021 / 2022, **43 524 licencié(e)s**

La Ligue, de son côté, comptait au 4/12/2023, 305 214 licencié(e)s, contre 280 750 au 4/12/2022.

La hausse était ainsi de 8,71 % (+ 24 464 licencié(e)s). Elle compte, au 10/1/2024, **314 937 licencié(e)s**.

**Prochaine réunion du Comité de Direction :
le mercredi 28 février 2024**

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)

ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 20/(**16/01/2024**
(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)



CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
D1					D3A					D4B					D5B				
BAILLY NOISY SFC 1	19	24	3,7	6	ANDRESY F.C. 1	21	22	6,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	7	22	4,0	6	ANDRESY F.C. 2	3	16	0,0	6
CHATOU AS 2	23	24	4,6	6	CARRIERES S/SEINE US 1	21	22	6,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	20	22	10,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	14	16	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	17	24	3,7	6	CHANTELOUP LES V. US 2	11	22	3,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	21	22	8,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	14	16	0,0	6
CONFLANS F.C. 2	15	24	4,6	6	EPONE USBS 2	17	22	7,0	6	CHATOU AS 3	12	22	5,0	6	GARGENVILLE STADE 2	15	16	2,8	6
HARDRICOURT US 2	13	24	3,7	6	HOUILLES A.C. 3	15	22	2,0	6	CONFLANS F.C. 3	17	21	2,1	6	JUZIERS F.C. 1	4	16	0,0	6
HOUILLES S.O. 1	27	24	3,7	6	MAURECOURT F.C. 1	14	22	5,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	12	22	6,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	3	16	0,0	6
MANTOIS 78 FC 3	14	24	3,7	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	6	22	1,0	6	HOUILLES S.O. 2	6	22	2,0	6	MAURECOURT F.C. 2	6	16	4,1	6
MARLY LE ROI U.S. 1	21	24	6,4	6	SARTROUVILLE E.S. 2	15	22	5,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	8	22	5,0	6	TRIEL AC 2	6	16	0,0	6
MAUREPAS AS 1	13	24	3,7	6	VAUXOISE ES 1	13	22	3,0	6	MONTESSON U.S. 2	16	22	5,0	6	VAUXOISE ES 2	2	16	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	12	24	1,8	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	9	22	3,0	6	PECQ US LE 2	10	21	1,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	16	16	0,0	6
POISSY FC 1	26	24	4,6	6	VILLENES ORGEVAL 1	7	22	0,0	6	TRIEL AC 1	15	22	1,0	6	VERNOUILLET FC 1	0	16	0,0	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	13	24	0,9	6	VINSKY FC 1	8	22	3,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	25	22	10,0	6					
VOISINS FC 1	15	24	1,8	6															
D2A					D3B					D4C					D5C				
AUBERGENVILLE F.C 1	23	22	5,0	6	CELLOIS CS 1	6	23	1,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	14	20	4,4	6	BAILLY NOISY SFC 3	25	20	0,0	6
BUCHELOISE A.S. 1	12	22	6,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	20	24	5,5	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	11	20	2,2	6	CARRIERES S/SEINE US 2	15	20	0,0	6
CARRIERES GRESILLONS 1	14	22	4,0	6	COIGNIERES F.C. 1	17	24	2,8	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	20	20	7,7	6	CELLOIS CS 2	4	20	0,0	6
ELANCOURT O.S.C. 1	20	22	4,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	24	24	2,8	6	CROISSY U.S 1	10	20	7,7	6	CHAMBOURCY ASM 2	10	20	0,0	6
MARLY LE ROI U.S. 2	15	22	3,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	14	24	3,7	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	20	0,0	6	ETANG ST NOMES 1	4	20	0,0	6
MAULOISE U.S. 1	16	22	5,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	5	24	1,8	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	6	20	2,2	6	FONTENAY LE FLEURY 2	6	20	0,0	6
MONTESSON U.S. 1	16	22	3,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	15	24	3,7	6	HOUDANAISE REGION FC 2	12	20	4,4	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	1	20	0,0	6
MONTIGNY LE BX AS 1	15	22	2,0	6	MAUREPAS AS 2	19	24	2,8	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	9	20	0,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	1	20	0,0	6
PLAISIROIS F.O. 1	18	22	4,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	18	24	3,7	6	MONTIGNY LE BX AS 2	7	20	3,3	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	6	20	0,0	6
ST GERMAIN EN LAYE 1	16	22	2,0	6	POISSY FC 2	13	23	1,0	6	ST ARNOULT FC 78 1	14	20	1,1	6	PORT MARLY C.S. 1	5	20	0,0	6
VALLEE 78 F.C. 1	19	22	8,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	9	24	0,9	6	VALLEE 78 F.C. 2	12	20	7,7	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	5	20	0,0	6
VERSAILLES 78 FC 3	9	22	4,0	6	VELIZY ASC 1	20	24	0,0	6	VELIZY ASC 2	4	20	1,1	6	VIROFLAY U.S.M. 1	9	20	0,0	6
					VOISINS F.C. 2	9	24	1,8	6										
D2B					D4A					D5A					D5D				
BOIS D'ARCY A.S. 1	16	22	4,0	6	ACHERES C.S. 1	20	22	10,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	2	16	0,0	6	BOIS D'ARCY A.S. 3	1	15	0,0	6
CHAMBOURCY ASM 1	13	22	4,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	11	21	4,2	6	FONTENAY ST PERE AS 1	15	15	0,0	6	COIGNIERES F.C. 2	1	15	0,0	6
CHANTELOUP LES V. US 1	16	22	3,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	7	22	2,0	6	GUITRANCOURT ASF 1	4	15	1,5	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	4	16	0,0	6
EPONE USBS 1	20	22	4,0	6	BUCHELOISE A.S. 2	18	22	3,0	6	INTERFOOT 78 1	10	16	0,0	6	GUYANCOURT ES 2	1	16	0,0	6
GARGENVILLE STADE 1	9	22	4,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	18	21	0,0	6	LIMAY ALJ 2	2	16	0,0	6	HOUDANAISE REGION FC 3	0	16	0,0	6
GUYANCOURT ES 1	8	22	4,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	8	22	2,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	3	16	0,0	6	MAGNY 78 F.C. 1	0	16	0,0	6
HOUDANAISE REGION FC 1	13	22	4,0	6	INTERFOOT 78 1	9	22	1,0	6	PORCHEVILLE FC 1	13	16	0,0	6	ST CYR AFC 1	1	16	0,0	6
LIMAY ALJ 1	9	22	3,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	23	22	4,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	3	16	1,4	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	1	16	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 3	13	22	1,0	6	MANTES U.S.C. 1	19	22	3,0	6	VINSKY FC 2	4	15	5,9	6	VOISINS F.C. 3	0	15	0,0	6
NEAUPHLE-PONT. 2	8	22	3,0	6	MEZIERES/MAULE 2	16	22	3,0	6						YVELINES/MONTFORT 1	0	15	0,0	6
NEAUPHLE-PONT. 1	11	22	3,0	6	POISSY FC 3	7	22	7,0	6										
PECQ US LE 1	11	22	3,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	11	22	4,0	6										
TRAPPES E.S. 2	22	22	1,0	6															

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement
Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés
Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issue du championnat)
Total = Nombre de points de pénalité en cours